

RESIDENCE DU RWANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 2504 / JUST.

Astrida, le 28 septembre 1951.-

ASTRIDA



1800

Objet:

Affaire Gombaniro.-

Monsieur le Représentant,

Comme suite à votre lettre n°707/A.I./CEC.
du 22/9/51, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la
signature au crayon est authentique, la date et la si-
gnature à l'encre sont fausses.

Je fais effectuer des recherches pour
savoir la raison ayant incité Gombaniro à falsifier
son permis de mutation.

L'Officier de Police Judiciaire,
CH. LEES,

Monsieur le Représentant de
l'autorité tutélaire C.E.C.

à USUMBURA.